



DECLARATION LIMINAIRE

FS-SSCT Allier du 26 février 2026

Nos organisations souhaitent apporter tout leur soutien et un prompt rétablissement à la collègue professeur d'arts plastiques dans un collège de Sanary sur mer qui a été poignardée par un élève. Nous déplorons une nouvelle fois le manque criant de moyens humains dans nos collèges: absence ou présence trop rare d'infirmier-ères scolaires, nombre d'AEd insuffisant, manque de personnels médico-sociaux et éducatifs...Ces carences en adultes dans les établissements fragilisent à la fois la scolarité des élèves et le travail des personnels. Tout ceci va à l'encontre d'un travail de prévention efficace et continu sur le long terme et, faute de moyens et de coordination suffisante, trop d'enfants se retrouvent dans des classes surchargées où leurs difficultés, bien qu'identifiées, ne peuvent pas être réellement prises en charge.

Nous craignons également que le contexte budgétaire et les choix politiques met à mal les conditions de mise en œuvre des préconisations issues de nos instances et plus largement les conditions de travail des personnels notamment en ce qui concerne la vague de fermeture de classes et la baisse drastique des DHG en collège. La multiplication des services partagés, les effectifs pléthoriques et le manque de moyens pour l'inclusion sont des facteurs d'épuisement et de souffrance au travail.

Nous souhaitons également alerter sur la coupe franche qui est en œuvre dans notre académie dont notre département consistant à fermer des postes de secrétaires de circonscription et des redéploiements d'agents administratifs suite à des fermetures de postes. Nous tenons à rappeler que les secrétaires de circonscription au-delà de l'humanité du traitement des collègues brigades constituent un rouage indispensable qui assure le lien avec les équipes au quotidien et la fluidité des remplacements permettant ainsi la continuité du service public d'éducation dans les écoles notamment dans les petites. Aussi nous demandons que ces décisions soient suspendues et qu'une étude d'impact soit faite car c'est d'une réorganisation du travail majeure dont il est question.

Il semble plus qu'important de rappeler que nos collègues assistantes sociales et infirmières sont de

plus en plus sollicitées pour prendre en charge des missions supplémentaires (lutte contre le harcèlement, climat scolaire...) tout cela dans un contexte social de plus en plus dégradé. Ils et elles ne pourront continuer à ce rythme avec cette charge de travail, il y a un risque majeur sur lequel il est nécessaire d'agir.

Au cours de cette plénière le rapport de l'ISST va nous être présenté, déjà quelques points nous apparaissent comme importants. Tout d'abord nous soulignons la qualité de ce rapport qui donne une photographie précise des dispositifs SST.

L'explosion des fiches SST concernant les risques psycho-sociaux sont la conséquence d'une politique d'inclusion scolaire non maîtrisée.

L'inclusion scolaire s'accomplit généralement sans aucune contrepartie, ni humaine, ni matérielle, ni de formation avec parfois un ou une AESH en temps partagé. Et peu importe le profil de la classe, chargée à 28 élèves, classe à multi-niveau, isolée dans un RPI, en REP ou REP+.

Rappelons la compensation prévue par la loi de 2005 sur le handicap. En effet le PPS définit le déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales mais également les aménagements matériels ou accompagnement humain nécessaires. Mais bien souvent ces mesures ou un des acteurs manque à l'appel ce qui rend la situation ingérable et laisse les collègues sans réponse totalement démunis et isolés face à la difficulté.

Il faut systématiquement qu'ils soient intégrés aux DUERP afin qu'ils soient pris en compte dans un plan de prévention répondant aux besoins. Nous pensons particulièrement aux collègues qui sont en grande souffrance face à la gestion d'élèves avec des comportements hautement perturbateurs. Notre instance ne peut plus rester spectatrice dont les seules réponses se limitent au manque de moyens. Un groupe de travail doit être réuni très rapidement pour faire le point des leviers et freins afin de définir la chaîne de responsabilité et la prise en charge qui doit être mise en œuvre.

Enfin nous déplorons que depuis plusieurs années l'autorité hiérarchique ne fasse pas de réponse directe aux personnels qui rédigent une fiche SST qui demande une aide ou un accompagnement.

Sur la médecine de prévention (médecins du travail, infirmiers du travail, psychologue clinicienne, ergonomes...)

Malgré le recrutement d'un nouveau médecin et infirmier les besoins ne sont toujours pas couverts pour 22 700 personnels de l'académie (surveillance renforcée, VIP). L'ISST rappelle qu'il faut 4

médecins et 4 infirmiers, dans l'idéal un par département. Nous demandons d'avoir un bilan de la médecine de prévention avec les pourcentages des personnels ayant eu leur visite quinquennale.

Sur la prévention et le DUERP

Nous saluons le travail de l'équipe de prévention de l'Allier. 19% des collèges sont encore sans assistant de prévention et certains ne sont pas actualisés. Et ces collègues assument des fonctions sans connaître leurs missions, sans formation et sans moyens pour exercer leurs missions ?

Notre instance devrait pouvoir plus axer son travail sur la prévention et aller au-delà du traitement des fiches afin de construire des plans d'action avec les moyens ad hoc pour les mettre en œuvre.

Encore beaucoup d'écoles et collèges n'ont pas de duerp à jour et aucun retour précis n'est connu malgré l'application. C'est pourtant un document essentiel pour les plans de prévention : RPS, amiante, radon, thermique, exposition chimique....

Sur les dangers d'exposition et plus particulièrement liés au radon et à l'amiante :

Nous appuyons la demande de l'ISST pour recruter un spécialiste de la radioprotection. Nous avons pu constater lors de la visite de l'école Emile Zola à Montluçon et Pasteur à Gannat combien les dangers d'exposition sont réels.

L'administration a commencé le suivi amiante des écoles et établissements par l'obtention des DTA collège et le courrier en direction des maires qui à notre connaissance n'ont toujours pas été envoyés. Nous avons déjà posé un avis pour que les DTA nous soient communiqués sous forme d'un plateau de dépôt. Il est urgent de mettre en place un plan d'action pour former les chefs d'établissement et IEN aux dangers de l'amiante et du radon. Les personnels doivent pouvoir disposer de l'information des risques d'exposition. A ce titre nous demandons à ce que les collègues concernés puissent se voir délivrés une fiche d'exposition qui devrait aussi être communiquée aux médecins du travail.

Par ailleurs nous demandons à ce qu'il soit envisagé la possibilité de faire appel aux experts adhoc des risques auxquels sont exposés les collègues et particulièrement les allergies.

Sur les AT/MP

Nous tenons à souligner positivement le fait que nous ayons une information régulière et détaillée sur le AT/MP connus de la DSDEN. Par contre comme le préconise le rapport de l'ISST il faut que les enquêtes en cas d'accident grave puissent être déclenchées « le plus rapidement possible » et que ces informations soient communiquées au médecin du travail.

.

Sur le thermique :

Ce début d'année a été marqué par une vague de froid importante, les fiches SST en témoignent. Certains établissements ou écoles ont dû fermer suite à des pannes générales de chaudière. Le thermique (chaleur excessive l'été et froid intenable l'hiver) revient comme une ritournelle qu'il faudrait enfin prendre au sérieux. Nous avons mis en place un groupe de travail sur le bâtimentaire, cependant il apparaît nécessaire de le reconvoquer pour anticiper la vague de chaud en invitant les représentants des collectivités.

Sur le fonctionnement de notre instance

Pourquoi madame la DASEN n'est jamais présente à notre instance ?

Nous souhaitons avoir le bilan de médecine de prévention pour le périmètre de notre département.

Nous regrettons que la publication des PV, la réponse aux avis ne soit toujours pas en place alors que c'est obligatoire